

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE CHAUTAGNE

Objet de l'enquête publique

Le Président de Grand Lac, Communauté d'agglomération informe le public que par arrêté N° 07-2021 en date du 04 février 2021 a été prescrite l'enquête publique relative au projet du PLUi de Chautagne.

Durée de l'enquête

Du lundi 01 mars 2021 à 8h00 au lundi 06 avril 2021 à 18h00 précises,

Le commissaire enquêteur

Par ordonnance n° E20000159/38 en date du 24 décembre 2020 Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble désigne :

Monsieur Jacky DECCOL, Président de la commission d'enquête
Membres titulaires : Madame Stéphanie GALLINO et Madame Sophie MACON

Constitution du dossier d'enquête publique

Le PLUi comprend un **rapport de présentation**, un **Projet Aménagement et Développement Durable**, des **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**, un **règlement** (écrit et graphique) et des annexes

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes a fait part de son avis le 15 septembre 2020.

Cet avis est joint au dossier d'enquête publique, ainsi que les avis formulés par les communes :

CHINDRIEUX (22 septembre 2020) - RUFFIEUX (17 septembre 2020) – MOTZ (21 septembre 2020) – SERRIERES EN CHAUTAGNE (17 septembre 2020) - CHANAZ (21 septembre 2020) - VIONS (16 septembre 2020) – CONJUX (22 septembre 2020) – SAINT PIERRE DE CURTILLE (22 septembre 2020) - AIX-LES-BAINS (16 juillet 2020)

L'ensemble de ces pièces seront accompagnées d'un registre d'enquête publique papier.

Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public pour être consulté aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- au **siège de Grand Lac**, 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex,
- dans les mairies des communes de Chindrieux, Ruffieux, Serrières en Chautagne, Motz, Vions, Chanaz, Conjux, Saint Pierre de Curtille
- au Relais Grand Lac – France services à Ruffieux

Le dossier de PLUi à consulter étant identique dans tous les lieux de consultation désignés ci-dessus, chaque personne intéressée pourra le consulter dans la commune de son choix, au Relais Grand Lac – France Service à Ruffieux ou au siège de Grand Lac (avec accès privilégié pour les personnes à mobilité réduite au siège de Grand Lac)

A cet effet, un poste informatique avec accès gratuit au site internet dédié est mis à la disposition du public à Grand Lac et dans les mairies des communes citées ci-dessus.

Le dossier pourra également être consulté et téléchargé via le site internet dédié <https://www.registre-numerique.fr/plui-chautagne/> ou le site de Grand Lac <http://www.grand-lac.fr>.

Recueil des observations et propositions

Les observations et les propositions du public portant sur le projet du PLUi de Chautagne soumis à enquête publique peuvent-être, pendant la durée d'enquête :

- consignées dans les registres d'enquête papier mis à disposition du public avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux désignés ci-dessus, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Lac – Pour l'élaboration du PLUi de Chautagne, Commission d'enquête– 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex
- adressées par messagerie électronique via l'adresse mail plui-chautagne@mail.registre-numerique.fr, **exclusivement du lundi 01 mars 2021 à 8h00 au lundi 06 avril 2021 à 18h00 précises**,
- consignées dans le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site internet dédié <https://www.registre-numerique.fr/plui-chautagne> **exclusivement du lundi 01 mars 2021 à 8h00 au lundi 06 avril 2021 à 18h00 précises**,

Le registre numérique

Le dépôt des pièces jointes à l'appui de ces observations et les propositions, sera effectué dans des formats de type « document final », tels que les formats « image » ou « PDF ». Les pièces jointes ne devront pas dépasser 22 Giga-octets pour les mails et 10 Méga-octets pour celles déposées dans le registre d'enquête dématérialisé. Au-delà elles devront être adressées au commissaire enquêteur par courrier.

Afin d'assurer une information complète du public, l'ensemble des observations et des propositions (papier et électroniques) sera tenu à disposition, dans les meilleurs délais, sur le site internet dédié <https://www.registre-numerique.fr/plui-chautagne> à l'exception des pièces jointes consultables dans le dossier annexé au registre papier de Grand Lac, où figurera également une copie des courriers adressés en commune.

Accueil du public

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivantes :

En permanences présentielle :

- au siège de **Grand Lac**, 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex, le **03.03.2021** de 14h00 à 17h00, le **25.03.2021** de 14h00 à 17h00
- à la **Mairie de Chindrieux**, 313 Rue de l'Église, 73310 Chindrieux, le **24.03.2021** de 09h00 à 12h00, **02.04.2021** de 09h00 à 12h00
- à la **Mairie de Ruffieux**, 102 Rue de la Mairie, 73310 Ruffieux, le **12.03.2021** de 09h00 à 12h00, le **26.03.2021** de 09h00 à 12h00
- à la **Mairie de Serrières en Chautagne**, 2 Place Jules Masse - 73310 SERRIERES EN CHAUTAGNE, le **01.03.2021** de 08h30 à 11h30, le **03.04.2021** de 08h30 à 11h30
- à la **Mairie de Motz**, 36 route de Blinty Chef-Lieu, 73310 Motz, le **20.03.2021** de 09h00 à 12h00 le **30.03.2021** de 14h30 à 17h30,
- à la **Mairie de Chanaz**, Maison de Boigne, chef-lieu, 73310 Chanaz, le **20.03.2021** de 09h00 à 12h00, le **03.04.2021** de 09h00 à 12h00
- à la **Mairie de Conjux**, 1663 route du Bord-du-Lac 73310 Conjux, le **15.03.2021** de 14h30 à 17h00, le **01.04.2021** de 14h30 à 17h30
- à la **Mairie de Vions**, 17 rue de la Muraille- 73310 VIONS, le **11.03.2021** de 14h30 à 17h30, le **06.04.2021** de 14h30 à 17h30
- à la **Mairie de Saint Pierre de Curtille**, 9 Place de la Mairie 73310 SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE, le **09.03.2021** de 14h00 à 17h00, le **23.03.2021** de 14h00 à 17h00
- au **Relais Grand Lac – France services à Ruffieux** - 172b rue de Jérusalem - ZA Saumont - 73310 Ruffieux, le **16.03.2021** de 8h30 à 11h30

Par téléphone en prenant rendez-vous sur le site dédié <https://www.registre-numerique.fr/plui-chautagne>:

- Mercredi 10 mars 2021 de 08h00 à 12h00
- Mercredi 17 mars 2021 de 15h00 à 19h00
- Mercredi 24 mars 2021 de 15h00 à 19h00
- Mercredi 31 mars 2021 de 08h00 à 12h00

L'accueil du public se déroulera dans le strict respect des règles sanitaires mises en œuvre par les mairies de Chautagne, le Relais Grand Lac–France Service et à Grand Lac, dans le cadre des exigences légales en vigueur. En complément de l'application des mesures d'hygiène et de la distanciation physique, le port du masque est obligatoire au sein de ces structures.

Clôture de l'enquête publique

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de Grand Lac.

Au terme de l'enquête, le projet du PLUi de la Chautagne pourra éventuellement être modifié, pour tenir compte des observations et propositions du public ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, et sera soumis à délibération du Conseil communautaire de Grand Lac en vue de son approbation.

A l'issue de l'enquête publique et pendant un an, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public :

- au siège de **Grand Lac**;
- dans les mairies des communes de, Chindrieux, Ruffieux, Serrières en Chautagne, Motz, Vions, Chanaz, Conjux, Saint Pierre de Curtille
- au Relais Grand Lac – France services à Ruffieux
- à la **Préfecture de la Savoie**;

aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet de Grand Lac <http://www.grand-lac.fr>

Informations complémentaires

Cet avis sera affiché au siège de Grand Lac et dans l'ensemble des communes précitées. Il fera l'objet d'une parution, **minimum quinze jours** au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête publique dans deux journaux locaux (**Dauphiné Libéré et Hebdo des Savoie**).

Grand Lac est responsable juridiquement du projet du PLUi de Chautagne

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex.

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du service Urbanisme - Foncier de Grand Lac aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Toute personne peut, sur sa demande écrite et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.